

# PRESTATIONS SCOLAIRES

## Tarifs et modalités 2019

En application de la décision du Maire n°2018-170 du 2 octobre 2018

ACTIVITÉS	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE*	INFORMATIONS
<b>Restauration scolaire</b> de 11h30 à 13h30	<b>4,40 €</b>	/	
<b>Précolaire</b> A partir de 7h30	<b>4 €</b>	/	Facturation au jour de présence
<b>Postscolaire</b> de 16h30 à 19h <i>Études comprises en élémentaire</i>	<b>6,30 €</b>	/	
<b>Études dirigées</b> de 16h30 à 18h <i>Uniquement pour les élémentaires</i>	<b>26 €</b>	/	
<b>Mercredis et vacances</b> de 7h30 à 19h	<b>16,10 €</b> <i>(repas compris)</i>	<b>48 €</b>	Selon calendrier prévisionnel de présence. Jours déduits sur présentation d'un certificat médical (remis dans un délai d'un mois en mairie). Toute réservation non annulée 8 jours avant sera facturée.
<b>Droit d'inscription en préscolaire, postscolaire et accueils de loisirs</b>	<b>16 €</b>		Droit annuel du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année scolaire.

\* : Enfants non domiciliés et non scolarisés sur Soisy